

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de CHIRENS,

salle d'honneur de la mairie,

tenue le JEUDI 07 AOUT 2008, à 20h. 30

sous la présidence de Mr Gilbert DOS-SANTOS, Maire, assisté de Mrs Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, Adjoint.

PRESENTS : Mmes Melles MM. Gilbert DOS-SANTOS, Maire ; Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, Adjoint, susnommés ; Jean-Christophe ARNAULT, Cédric CHARTON, Sylviane COLUSSI, Denise HAHN, Régis JOURNET, Gisella MOSCA, Jean-Paul TIRARD, Jean-Christophe TURC, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Mmes MM. DELAY Elisabeth, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Adjoint ; Christine GUTTIN, Pierre CARRE, Jean-Claude JULLIN, Bertrand MAURICE, Conseillers Municipaux ayant respectivement donné pouvoir à Mmes MM. Régis JOURNET, Sylviane COLUSSI, Jean-Paul TIRARD, Jacques IVOL, Cédric CHARTON, Gisella MOSCA, Jean-Christophe TURC.

ABSENTS : Bernard LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cédric CHARTON.

PUBLIC : Mme Melles MM. Corinne BOURRILLON, Edith COMMANDEUR, Elisabeth BONNET, COMANDEUR Maurice, Thierry PEREZ, Marjolaine MOLLIER-SABET.

1) – Urbanisme: les déclarations d'intention d'aliéner :

a) – du 28.07.2008, pour vente par les époux GASPARIINI Hervé de leur propriété bâtie cadastrée section AE n°206 de 809 m² formant le lot 7 du lotissement Mas du Moulin, situé en zone UB au P.L.U.

d) – du 29.07.2008, vente par les époux PORTIER Jean de leur propriété bâtie cadastrée section AD n° 689 de 1258 m² lieudit « 13 impasse des Barraux », située en zone UB au P.L.U.

Abandon du droit de préemption urbain sur ces différents dossiers.

2) – Création d'un poste de vacataire pour une mission d'accueil et d'éducation pour les jeunes

Monsieur le Maire expose que, compte tenu :

- * des problèmes graves de délinquances notifiés et constatés par la gendarmerie en avril et mai 2008
- * de la nécessité de maintenir un climat d'apaisement et de dialogue et surtout de respect mutuel entre les jeunes, les élus et la population
- * du constat de l'utilisation abusive et non contrôlée de la salle polyvalente
- * de la nécessité de contrôler, encadrer et maintenir le dialogue avec nos jeunes adolescents
- * du constat de l'aide fréquente apportée par Monsieur Thierry Perez à son initiative ou sollicité par Monsieur le Maire depuis le début du mois de juillet 2008.
- * du constat qu'il n'est pas possible de solliciter le CODASE ou tout autre organisme pour l'instant de manière journalière, continu et tardive,

Il était nécessaire que l'intervention de Monsieur Thierry Perez ou celle future de tout autre citoyen puisse être effectuée très rapidement dans un cadre légal. A savoir :

- Disposer d'un statut légitimant leur action auprès des jeunes.
 - Bénéficier de droits et assurance liés à leurs interventions.
 - Bénéficier d'une rémunération adaptée à leur mission
- Le Maire propose d'avoir recours à un vacataire pour une mission d'accueil et d'éducatrices pour les jeunes, pendant une période de trois mois à compter du 8 Août 2008, avec une rémunération horaire (8.71€ de l'heure).

Mr Le Maire laisse la parole à Mr Thierry PEREZ.

Mr Thierry PEREZ présente un projet concernant l'accompagnement des jeunes de Chirens.

Mme Corinne BOURRILLON signale que Jonathan SANTOS-COTTIN à créer une association « Jonathan AUDIO ». Cette association organise des stages de musique. Monsieur Le Maire informera le CODASE.

Le Conseil Municipal de CHIRENS, après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- DECIDE d'avoir recours à un vacataire pour une mission d'accueil et d'éducatrices pour les jeunes, pendant une période de trois mois, à compter du 8 Août 2008.
- DECIDE l'application pour ce poste d'une rémunération horaire (8.71€ de l'heure)
- CHARGE Monsieur le Maire, de procéder au recrutement d'un vacataire, et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce recrutement.

Mr Le Maire demande aux membres du conseil Municipal de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour du

conseil municipal. Accord à l'unanime.

3) Désignation d'un représentant de la commune au groupe de pilotage « Agriculture, forêt, gestion des espaces agricoles, forestiers et naturels » de la CAPV :

Dans le cadre de la nouvelle organisation du Pays Voironnais, les questions concernant l'agriculture et la forêt sont abordées au sein de la Commission Développement économique du Pays Voironnais.

En complément, le conseil communautaire du Pays Voironnais a décidé la création d'un groupe de pilotage spécifique afin de coordonner, suivre et évaluer l'ensemble des actions concernant l'agriculture, la forêt et la gestion des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Le Conseil Municipal de CHIRENS, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- DESIGNER en qualité de représentant de la commune :
Monsieur Jean-Paul TIRARD, Conseiller Municipal.

Mr Régis JOURNET voudrait des informations complémentaires sur la nouvelle organisation du Pays Voironnais.

4) -COLLECTE DES DECHETS DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Mr Le Maire laisse la parole à Mr Jacques IVOL, Adjoint au Maire délégué aux Bâtiments Communaux.

Suite à de nombreux dysfonctionnements en matière de tri qui lui ont été signalés lors des collectes hebdomadaires, Mr MICHEL, Responsable au Pays Voironnais des déchets industriels banals (DIB) a demandé à rencontrer Mr Jacques IVOL, qui a eu lieu le 24/6/2008 :

a) Points abordés :

→ *Inventaire des conteneurs :*

Inspection de tous les bâtiments communaux afin de vérifier si la répartition des conteneurs était conforme au listing de la convention signée avec le Pays Voironnais en date du 02.11.2006.

De cette inspection il ressort :

- que la bibliothèque possède un bac résiduel de 120 L non pris en compte,
- que l'école maternelle possède un bac alimentaire de 240L (pour 120L facturés) et 1 bac papier de 240L (pour 180L facturés).
- que l'école élémentaire possède 2 bacs papier de 240l pour 1 seul facturé.
- qu'il est nécessaire de remplacer le conteneur de 660 L de la salle polyvalente qui a été détruit, et d'en rajouter un 3^{ème} pour faire face aux besoins réels.
- que la périodicité du bac alimentaire du cimetière sera augmentée (20 au lieu de 15).
- qu'un certain nombre de conteneurs sont endommagés et sont donc à remplacer.

→ *Tri sélectif :*

Ce tri est très mal réalisé au niveau des conteneurs de la salle polyvalente. Il est clair qu'un seul conteneur de résiduel de 660 L pour couvrir les mariages ou autres animations du samedi soir n'est pas suffisant. De plus ces conteneurs étant stockés au bord de la route, il est facile à toute personne de passage de les utiliser ce qui a pour conséquence de voir ces conteneurs pleins avant même de pouvoir les mettre à disposition pour les soirées du samedi. L'image laissée par l'amoncellement d'ordure n'est non plus pas très bonne pour notre commune.

Ce tri est également très mal réalisé au niveau des emballages par l'école élémentaire.

b) Actions à mener :

→ 1 conteneur de 240 L (résiduel) destiné au foot, et 2 conteneurs de 660 L (résiduels) destinés à la salle polyvalente ont été commandés au Pays Voironnais pour un montant de 262.28€ TTC. Ces conteneurs ont été livrés à ce jour ainsi que ceux destinés à remplacer les conteneurs endommagés. A noter que seuls les conteneurs résiduels sont payants, tous les autres sont remplacés gratuitement par le Pays Voironnais.

→ Il a été décidé que tous les conteneurs de la salle polyvalente seront stockés dans le chemin longeant la salle polyvalente, qui n'est plus accessible par les particuliers du fait de l'installation du nouveau portail. A noter que depuis que cette décision est appliquée les conteneurs sont souvent vides et il n'y a plus aucuns détritres sur la place.

→ Pour compléter cet ensemble de mesure, il sera proposé à la directrice de l'école élémentaire de planifier, après la rentrée de septembre 2008, une ou plusieurs réunions de sensibilisation aux institutrices (eurs) et au personnel de cantine et de nettoyage. Ces réunions seront managées par des spécialistes du Pays Voironnais et devraient permettre d'optimiser l'efficacité du tri sélectif. Tous les intéressés seront bien évidemment les bienvenus.

Suite à la visite de Monsieur Michel, il est demandé aux membres du conseil Municipal de valider sept avenants d'un montant total de 4 673€64, concernant la collecte et traitement des déchets industriels banals (DIB) des bâtiments communaux, pour l'année 2008, soit une augmentation de 2.7% (2007 → 4 294€89 TTC).

Le Conseil Municipal de CHIRENS, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
VALIDE et AUTORISE Monsieur Le Maire, à signer les 7 avenants d'un montant total de 4 673€64.

Intervention de Mr Lilian DELUBAC : Une demande a été faite auprès du Pays Voironnais afin d'obtenir des poubelles supplémentaires pour le personnel administratif de la Mairie.

5) - QUESTIONS DIVERSES :

- Désignation d'un représentant communal au comité de pilotage « Plan de Déplacements Urbains » PDU de la CAPV : Mrs Jean-Claude JULLIN et Gilbert DOS-SANTOS.

- Construction d'une Recyclerie sur le site de La Buisse – CAPV :

Lors du Conseil Communautaire du Pays Voironnais, en date du Mardi 22 Juillet 2008 : Mr Patrick CHOLAT, vice-président chargé de la gestion responsable des déchets, rappelle que le Pays Voironnais a lancé le 31 mars dernier la consultation de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la recyclerie sur le site de La Buisse. Les travaux de construction de la recyclerie sont évalués à 1 000 000€ HT. La consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée restreinte. Au terme de l'audition des 5 candidats, il a été proposé de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par « ARIES architecture » de Valence pour un montant d'honoraires de 120 000€ ht. La commission d'appel d'Offre du 19 juin dernier a donné un avis favorable à l'analyse des offres classant premier « ARIES architecture ». Il a été proposé de retenir ce candidat et d'autoriser le Président de la CAPV à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Mr DOS-SANTOS Gilbert a demandé que cette délibération soit retirée, les représentants de la Commune de Chirens ont voté contre. Il considère que ce projet, présenté à la commission de Février 2008, n'avait pas fait l'unanimité. Il ne remet pas en cause la recyclerie mais pense que le Pays Voironnais ne peut assumer et intégrer toute les fonctions liées à la collecte.

- Petite Enfance – Halte Garderie : Réunion le Jeudi 28 Août 2008, à 9H00, à Charavines.

- Dates planning Août/début Septembre 2008 :

Le Jeudi 28 Août 2008 à 17H00, en mairie – Visite de Madame SEGUY de la BDI, concernant le projet de médiathèque.

Le Jeudi 28 Août 2008 à 18H00, à la CAPV – Aménagement du collège.

Le Lundi 1^{er} Septembre 2008 à 18H00 en Mairie – Aménagement du collège.

Mr André VALLINI, président du Conseil Général de l'Isère viendra, fin Octobre 2008, pour présenter l'aménagement du collège, aux habitants.

- Suite à l'intervention de Mr Régis JOURNET, demandant des informations complémentaires sur la nouvelle organisation du Pays Voironnais, Mr Le Maire informe que la communauté d'agglomération du Pays Voironnais est composée de quatre grands pôles (Développement économique, Aménagement – transports, Equilibre social-politique de la ville, Environnement) présidés par des « grands » vice-présidents.

- Intervention de Mme Elisabeth BONNET :

Demande si la mairie avait des bacs à déchets alimentaires ? Les cantines des Ecoles Primaire et Maternelle ont des bacs alimentaires.

- Intervention de Mr Maurice COMMANDEUR :

Il signale que des personnes déposent des détritux à côté des bacs à verre, se situant à la sortie du village. Il demande s'il était possible d'installer des bacs pour déchets spéciaux.

Salle Polyvalente : demande si la mairie peut envoyer à chaque association un courrier leur expliquant le tri des déchets lors des manifestations dans la salle polyvalente.

Mr Jacques IVOL informe que suite à des incidents à répétition survenus lors de la location de la salle polyvalente notamment en matière de déchet, il propose de mettre à jour la convention de location de cette salle en intégrant la notion de critère de restitution de la caution liée au bon respect du tri sélectif.

- Intervention de Mme Corinne BOURRILLON :

Revient sur deux points évoqués lors du conseil municipal du 16 Juillet 2008 :

1) L'association Libérons de la Circulation le Village de Chirens (LCVC), organise un circuit de découverte des marais de Chirens, le samedi 20 Septembre 2008. Suite à la demande de Mr Le Maire, Mme BOURRILLON a demandé une autorisation à AVENIR. Ce dernier aurait donné un avis verbal favorable. Les visites seront gratuites. Mr Le Maire réitère la nécessité d'effectuer cette visite avec un accompagnateur spécialisé du Conseil Général de l'Isère.

2) Concernant la mise à disposition de la salle de réunion pour l'exposition « Chirens autrefois » et la vente dédicace du livre « Chirens » : Mme BOURRILLON informe que les bénéfices de cette vente iront à l'association LCVC donc pour but non lucratif. Demande une délibération qui justifie le paiement de la location d'une salle par une association si la municipalité maintenait sa position.

La séance est levée vers 21H45.

